N° 2560. — IXme ANNÉE. 5 cts. Le Numéro 5 cts. Jeudi 18 Avril 1889.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux: 2, Rue du Marché 2.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imp. COURVOISIER, rue du Marché 2,
La Chaux-de-Fonds
et rue du Collège 309, Locle.

Du 17 Décembre 1888 — GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS — Du 17 Décembre 1888

Arrivées de	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	5 25	7 13	9 21	11 50	1 37	3 34	5 47	8 37	11 —
Morteau	—	—	9 21	—	—	3 34	—	8 37	11 —
Besançon	—	—	9 21	—	—	3 34	—	—	11 —
Neuchâtel	—	—	9 52	—	1 19	—	5 57	9 34	—
Genève	—	—	9 52	—	1 19	—	5 57	9 34	—
Bienne	—	8 47	—	11 32	*)	1 50	5 10	9 52	—
Berne	—	—	—	11 32	—	1 50	5 10	9 52	—
Bâle	—	—	—	11 32	—	—	5 10	9 52	—

*) Dimanche et fêtes: Arrivée de Berne-Bienne-Sonceboz, 6.45 s.

Départ pr	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	3 50	7 40	9 59	12 —	1 37	4 —	6 07	9 41	10 15
Morteau	3 50	—	9 59	—	—	4 —	6 07	—	—
Besançon	3 50	—	9 59	—	—	4 —	—	—	—
Neuchâtel	5 43	—	9 29	—	1 55	—	5 57	—	—
Genève	5 43	—	9 29	—	1 55	—	—	—	—
Bienne	5 40	7 35	10 15	*)	—	3 52	6 45	—	—
Berne	5 40	7 35	10 15	—	—	3 52	—	—	—
Bâle	5 40	7 35	—	—	—	3 52	—	—	—

*) Dimanche et fêtes: Départ pour Sonceboz-Bienne, midi 10.

PRIX D'ABONNEMENT: franco pr la Suisse
1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. 50;
3 mois, 3 fr.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— MERCREDI 17 AVRIL 1889 —

La Chaux-de-Fonds

Chœur mixte de l'Eglise allemande. — Répétition générale avec orchestre, mercredi 17, à 8 h. du soir, à l'Eglise allemande.

Chœur mixte catholique national. — Répétition générale, mercredi 17, à 8 1/2 h. du soir, à l'église.

Société d'escrime. — Assaut, mercredi 17, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Club des Dérame-tot. — Réunion, mercredi 17, à 8 1/2 h. précises du soir, au local.

Concordia. — Gesangstunde, Mittwoch den 17., Abends 8 1/2 Uhr, im Lokal.

Fanfare Montagnarde. — Répétition générale, mercredi 17, à 8 1/4 h. du soir, au local.

Allianoe évangélique. — Réunion publique mensuelle, mercredi 17 et jeudi 18, à 8 1/2 h. du soir, à l'Oratoire.

Brasserie Hauert. — Concert donné par la troupe Marty, jeudi 18, dès 8 h. du soir.

Union Chorale. — La répétition générale de jeudi 18, n'aura pas lieu.

Orchestre Sainte-Cécile. — Répétition, jeudi 18, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Société de gymnastique d'hommes. — Exercices, jeudi 18, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.

Helvetia (Groupe de chanteurs du Cercle Montagnard). — Répétition, jeudi 18, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Orphéon. — Répétition générale, jeudi 18, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Trop et trop peu d'humanité

Sous ce titre, *L'Emancipation*, journal français d'économie politique et sociale, publie un intéressant article sur les Colonies pénitentiaires; nos lecteurs en prendront sûrement connaissance avec plaisir; le voici:

« Je lisais, il y a quelques semaines, dans le *Temps* de Paris, certains détails sur la mise en pratique d'un nouveau régime pénitentiaire, en Californie, qui m'ont fait rêver!

Dans cette prison modèle, celle de Folsom, on s'applique avant tout à bannir tout appareil de punition ou de contrainte et à éviter soigneusement tout ce qui serait de nature à « irriter le condamné ». Voici le menu règlementaire: au déjeuner, des fèves; au dîner, soit du bœuf aux choux, soit du ragoût de mouton aux pommes de terre, soit du bœuf ou du mouton rôti; au souper, encore des fèves ou du brouet de maïs au sucre; à chacun des trois repas, une tasse de café ou de café au lait. Voilà, en effet, penserez-vous sans doute, un ordinaire qui ne serait pas à dédaigner, même pour un honnête homme! mais ceci n'est rien encore: attendez la suite.

Si le détenu veut bien consentir à faire quelques heures de travail par jour, — on a garde de l'y forcer, mais on l'y invite avec bienveillance, — alors il passe à la « seconde table »; ici il a droit à un plat supplémentaire pour le dîner, à une tasse de thé chaque soir, et à un dessert le dimanche. Si enfin il fait preuve d'une certaine application au travail, il obtient une place à la « troisième table », dont le menu est si bien fourni qu'il serait trop long de le reproduire ici: bornons-nous à indiquer pain blanc, biftecks, côtelettes, macaronis, choucroûte, liqueurs variées et thé chaque jour... On nous assure que ce système produit les plus heureux résultats, c'est-à-dire que les condamnés les plus endurcis font preuve d'une conduite si exemplaire qu'ils ne tardent guère à être admis aux faveurs de la troisième table. Je le crois! tout en conservant d'ailleurs certains doutes sur la sincérité de ces conversions. Je crois même que c'est une fière chance que d'avoir réussi à se faire incarcérer dans la prison de Folsom et, en admettant même que ce système n'ait pas pour résultat certain de transformer les voleurs en honnêtes gens, il faut reconnaître du moins qu'il est bien fait pour donner aux honnêtes gens un vif désir de se faire voleurs.

Et ne croyez pas que ce soit une pure excentricité d'Américain; c'est la manifestation, un peu audacieuse, si vous voulez, d'une tendance générale dans tous les pays civilisés. On vient de construire à Nanterre (le pays des rosières) une prison modèle qui fait l'admiration et l'envie de tous ceux qui l'ont visitée: l'ordinaire y est peut-être un peu moins succulent qu'à Folsom, mais le logement est le dernier mot du confort; chaque chambre (elles reviennent, je crois, à 6000 francs chacune, le prix d'une maison ouvrière pour loger une famille) est éclairée au gaz, chauffée l'hiver et ventilée l'été; il y a dans l'établissement des salles de bain, salle de lecture, etc. Bref, le directeur de la prison disait à l'un de ses visiteurs que son souci n'était pas, comme pour les autres directeurs de prison, d'empêcher ses pensionnaires de sortir une fois qu'ils sont dedans, mais de les empêcher de rentrer une fois qu'ils sont dehors! Dès qu'ils sont libérés, en effet, ces pauvres diables qui n'ont d'autre asile que l'arche des ponts ou les fossés des fortifications, intriguent pour se faire incarcérer à nouveau et retrouver leur bonne cellule « chauffée l'hiver et ventilée l'été ».

Il est vrai que ces établissements ne sont pas faits pour les grands criminels. Non, sans doute; ceux-là sont encore mieux traités! on les embarque pour la Nouvelle-Calédonie, qui est — de l'aveu de ceux qui y ont été et de l'aveu même des condamnés qui ne demandent qu'à y retourner — un vrai paradis. Là, on les met en service chez les propriétaires du pays où ils travaillent la terre, absolument comme nos travailleurs de France, avec cette différence toutefois qu'ils travaillent infiniment moins et qu'en cas de chômage, ils sont nourris tout de même par l'Etat. De plus, on a mis en réserve pour eux les meilleures terres de l'île et, après un certain stage, il dépend d'eux de s'élever de la condition de salarié à celle de propriétaire. L'Etat pousse même la délicatesse jusqu'à leur offrir (sans garantie du gouvernement, il est vrai) un assortiment de jeunes filles ou veuves, parmi lesquelles ils peuvent choisir une épouse et faire souche d'honnêtes gens.

On me dira qu'il reste encore pour les crimes effroyables, la guillotine; c'est vrai, mais pas pour longtemps. Elle est déjà supprimée en Italie et virtuellement dans d'autres pays. Aux Etats-Unis, on n'a pas encore supprimé la peine de mort, mais on ne veut plus de la pendaison ni de la guillotine, car tordre le cou ou le couper paraissent des procédés également brutaux. On va se servir de l'électricité. On invite le condamné à s'asseoir sur un fauteuil métallique, fort bien rembourré du reste; on le prie de s'appuyer une seconde au dossier et... crac! sous l'influence d'un courant de 10,000 volts qui lui passe dans le dos, notre condamné passe instantanément de vie à trépas, sans s'en douter et le sourire sur les lèvres: impossible, on le voit, de pousser plus loin les égards qu'on doit au malheur.

*
**

Eh bien! notre intention n'est pas de railler ce zèle philanthropique qu'on déploie de nos jours contre les malfaiteurs; malgré quelques exagérations ridicules et qui dénotent un certain relâchement de l'idée de justice, mieux vaut tomber dans cet excès que dans celui de la cruauté. Assez longtemps, et jusqu'à la veille de cette Révolution dont nous allons célébrer le centenaire, les législateurs ont usé vis-à-vis des coupables, et souvent des innocents, de supplices abominables dont le seul récit nous fait aujourd'hui crier d'horreur et de dégoût. C'est fini maintenant, fini pour jamais, et si l'on me demandait d'indiquer quel sera le principal titre de gloire de notre siècle devant la postérité, peut-être répondrais-je: c'est d'avoir diminué la somme de douleurs physiques dans l'humanité.

Je consens donc que l'Etat reconnaisse aux voleurs et aux assassins le droit à un logement confortable, à une nourriture saine et abondante, à un travail moralisateur. Je veux qu'il leur offre la perspective certaine d'une amélioration dans leur condition, ou tout au moins une vie et une mort sans souffrances. Mais je pense alors à ces millions de pauvres gens qui, n'ayant jamais tué père ni mère, ne vivront jamais dans les chambres chauffées et ventilées de Nanterre, mais bien dans des bouges infects; qui jamais dans leur vie ne s'assieront aux tables à trois services de Folsom, mais se disputeront un morceau de pain qui ne suffit pas toujours à les rassasier; qui ne deviendront jamais propriétaires de terres aussi fertiles que celles de la Nouvelle-Calédonie, mais travaillent toute leur vie plus dur que les forçats (lesquels d'ailleurs ne font rien), et implorent comme une grâce ce travail qui trop souvent leur fait défaut; qui n'ont aucune perspective certaine d'amélioration et de relèvement, aucune autre que de mourir désespérés, après avoir vécu affamés... et j'admire l'étrange contradiction de nos sociétés policées, qui font la vie si confortable aux gredins et si dure aux braves gens!

Et si quelqu'un de ces pauvres diables, dont je viens d'esquisser la triste vie, venait un jour, à bout de ressources, frapper à la porte d'un de ces établissements pénitenciers qu'il aurait pris pour un palais, que lui répondrait l'Etat?

« — Mon ami, quels sont vos titres? Avez-vous volé, escroqué, incendié, violé, vitriolé, assassiné? Avez-vous brûlé la cervelle, ou coupé la gorge, ou ouvert le ventre, ou dépecé en menus morceaux le corps de quelqu'une de vos connaissances? Si oui, entrez et soyez le bienvenu.

— En vérité, Monsieur, je n'ai rien fait de tout cela; je suis simplement un brave homme qui...

— En ce cas, mon brave homme, je ne puis rien faire pour vous: vous repasserez quand vous vous serez mis en règle. » Et on lui fermerait la porte au nez.

Eh bien! je me demande avec quelque inquiétude si notre homme ainsi congédié n'aura pas en effet la tentation de « repasser » après s'être donné les titres qui lui manquaient, c'est-à-dire après avoir pris ses grades dans l'armée du cri-

me. Et en présence de ce danger, il me paraît difficile que nos sociétés modernes puissent échapper longtemps à la nécessité de reconnaître aux classes pauvres un droit, — je ne dirais pas à l'existence somptueuse des prisonniers de Folsom ou de Nanterre ! non, il ne faut pas être si exigeant, — mais tout au moins à un certain minimum d'existence, celui du reste qui leur est déjà accordé en Angleterre. Je sais bien que le droit à l'assistance légale n'est dans bien des cas qu'une prime donnée à la paresse et à l'imprévoyance, mais si le système actuel est une prime donnée au crime, alors où est l'avantage?

Charles GIDE. »

Nouvelles étrangères

France. — *L'affaire Boulanger.* — Paris, 16 avril. — Sur l'ordre de M. Merlin, président de la commission d'instruction de la haute cour, des perquisitions domiciliaires ont été effectuées ce matin chez MM. Boulanger, Dillon et Rochefort. Le *Paris* constate que les papiers saisis chez M. Boulanger sont sans grande importance.

Un coffre-fort a été apporté ce matin dans la salle d'instruction du Sénat. Les dossiers ont été immédiatement enfermés dans le coffre-fort, dont M. Merlin seul a le secret. Il est impossible d'approcher les membres de la commission.

— Le procureur de la République a requis lundi une information contre M. Secrétan, administrateur-gérant de la Société des métaux, et M. Lavainière, president du conseil d'administration, tous deux à Paris.

— M. Constans, ministre de l'intérieur, a adressé samedi des instructions aux préfets leur recommandant de ne tolérer sur la voie publique aucune manifestation de nature à troubler la tranquillité. Il leur enverra prochainement une autre circulaire leur rappelant que les préfets sont dans les départements les uniques représentants du pouvoir central, que toute l'action politique doit être concentrée dans leurs mains et que tous les autres fonctionnaires doivent les seconder.

— Le conseil des ministres a décidé d'envoyer aux préfets une circulaire les invitant à provoquer dans toutes les communes de France une fête semblable à celle qui aura lieu le 5 mai à Versailles à l'occasion de l'anniversaire de la réunion des Etats généraux.

Allemagne. — La *Post* de Berlin raconte que le prince héréditaire d'Oldenbourg et sa femme ont failli être empoisonnés, pendant leur voyage de Bombeay à Calcutta, par des mets préparés dans des casseroles vert-de-grisées. Sept personnes de leur suite en sont mortes.

Chronique suisse

Le funiculaire du Pilate. — On mande de Lucerne :

« Voici quelques détails complémentaires relatifs au chemin de fer aérien que l'ingénieur espagnol Léonard Torrès, de Santander, se propose d'établir au Pilate depuis l'hôtel Bellevue au Klimserhorn, et dont il a demandé la concession au gouvernement d'Obwald.

Le Conseil fédéral considère ce projet comme assimilable à celui qui a été présenté pour un chemin de fer semblable de la place des Orphelins, à Berne, au Schænzli.

Le projet de Torrès prévoit six câbles auxquels on donne une tension convenable au moyen de contrepoids suffisamment lourds. Sur ces six câbles roulent six poulies à l'axe desquelles est suspendue une petite voiture pour 6 personnes. Un câble moteur est attaché à cette voiture et la fait remonter le long des câbles suspenseurs. Une machine à vapeur, installée tout au sommet du Klimserhorn, au lieu dit Tête supérieure, fera mouvoir un tambour sur lequel s'enroulera le câble moteur. La longueur totale à parcourir est de de 465 mètres. Des freins spéciaux permettront de modérer la descente à volonté, même dans les cas d'une rupture du câble moteur. »

Subsides fédéraux. — Un subside fédéral de 40 p. cent, au montant maximum de 20,000 francs, est accordé au canton de Berne pour les frais, devisés à 50,000 francs, de l'endiguement du torrent dit Kalberhœhni, sur la partie qui s'étend depuis le pont de Gjæuch jusqu'au confluent du torrent avec la Sarine.

Accident de manœuvres militaires. — Berne, 16 avril. — L'enquête au sujet de la mort du sergent Leiser, du 73e bataillon de fusiliers, n'a donné aucun résultat.

Il est faux, paraît-il, qu'on ait trouvé des cartouches à balle sur les hommes de la section d'où les coups de feu sont partis. Ce qui a été dit à ce sujet, par quelques journaux, est inexact. On n'a pas davantage trouvé des cartouches à balle sur le sol.

La troupe ayant été au tir, on suppose que deux cartouches à balle seront demeurées dans un magasin ou dans deux magasins, à l'insu du ou des soldats. Cela dénoterait alors une inspection des armes insuffisamment minutieuse. La veuve et l'enfant du sergent Leiser ont droit à une pension de la Confédération.

On mande de Saint-Gall, 16 avril :

« Environ 220 soldats, sous-officiers et officiers du bataillon 73 ont assisté, à Steckborn, aux obsèques du sous-officier Leiser, victime du tir. En outre, sept officiers du bataillon 84 ont déposé une couronne sur le cercueil.

» La collecte du bataillon 73 en faveur de la veuve Leiser a produit 453 fr. »

Nouvelles des cantons

BERNE. — La *Berner Zeitung* annonce que M. Dünner, maître à l'école secondaire de Grellingen, a disparu depuis quelques jours. On ne sait s'il s'est ôté la vie ou s'il est parti pour les pays d'outre-mer.

ZURICH. — Une assemblée d'ouvriers maçons a été tenue samedi à Zurich. Elle a décidé de former une association pour la défense des intérêts de la corporation. Les orateurs ont exprimé le vœu que la journée de travail soit réduite à dix heures, que l'apprentissage se fasse plus sérieusement, que la besogne ne soit pas interrompue en hiver, etc.

LUCERNE. — Une enquête pénale avait été ouverte sur les agissements de Xavier Heim, ancien greffier de la commune de Neuenkirch. Elle a démontré que ce fonctionnaire s'était approprié une somme totale de 50,000 fr. appartenant soit à la commune, soit à des particuliers.

SCHWYTZ. — De mauvais garnements ont attaqué mercredi soir M. Léonz Gyr, agriculteur à Tuggen, âgé de 47 ans. Le malheureux a été assommé à coups de gourdin et il est mort quatre heures après l'attentat. Deux des coupables ont été arrêtés.

SOLEURE. — Le bâtiment d'école d'Æschi (district de Bucheggberg-Kriegstetten) a été entièrement détruit par un incendie qui a éclaté samedi matin. Le mobilier des classes et les travaux des élèves réunis à l'école à l'occasion des examens sont restés dans les flammes.

Chronique du Jura bernois

Saignelégier. — Dans la nuit du 14 au 15 courant, les époux Durtscher, demeurant aux Emibois, commune de Muriaux, ont reçu chacun plusieurs coups de couteau dans le corps, donnés par leur locataire et beau-frère Justin Crevoiserat, des Breuleux, horloger, âgé de 55 ans, pour le motif que ce dernier avait été invité, après minuit, à cesser de faire du tapage dans la chambre au-dessus de celle du propriétaire. Il faut dire que déjà durant toute la soirée Crevoiserat était ivre d'eau-de-vie. Les blessures, quoique graves et nombreuses, ne mettent pas en danger la vie des époux Durtscher. Le coupable a été immédiatement arrêté.

Laufon. — Samedi après midi, un nommé Robert Segginger, jeune homme d'une vingtaine d'années, est tombé mort sur un champ qu'il ensemençait.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 74

LA

Dame de Montsoreau

PAR

Alexandre Dumas

— Continuez, dit Bussy.

— Au bout d'un instant, un autre homme vint rejoindre le premier; celui-là tenait une lanterne à la main.

— Que pensez-vous de ces deux hommes ? me demanda M. de Montsoreau.

— Je pense que c'est le duc et son affidé, répondis-je.»

Bussy poussa un gémissement.

«Maintenant, continua le comte, ordonnez : faut-il que je reste, faut-il que je me retire ?

Je balançai un instant : oui, malgré la promesse jurée, malgré le danger présent, palpable, menaçant, oui, je balançai ! et si ces deux hommes n'eussent point été là...

— Oh ! malheureux que je suis ! s'écria Bussy: l'homme au manteau, c'était moi, et celui qui portait la lanterne, c'était Remy le Haudouin, ce jeune docteur que vous avez envoyé chercher.

— C'était vous ! s'écria Diane avec stupeur.

— Oui, moi; moi, qui de plus en plus convaincu de la réalité de mes souvenirs, cherchais à retrouver la maison où j'avais été recueilli, la chambre où j'avais été transporté, la femme ou plutôt l'ange qui m'avait apparu. Oh ! j'avais donc bien raison de m'écrier que j'étais un malheureux !»

Et Bussy demeura comme écrasé sous le poids de cette fatalité qui s'était servie de lui pour déterminer Diane à donner sa main au comte.

«Ainsi, reprit-il au bout d'un instant, vous êtes sa femme ?

— Depuis hier,» répondit Diane.

Et il se fit un nouveau silence, qui n'était interrompu que par la respiration haletante des deux jeunes gens.

«Mais vous, demanda tout à coup Diane, comment êtes-vous entré dans cette maison, comment vous trouvez-vous ici ?»

Bussy lui montra silencieusement la clef.

«Une clef ! s'écria Diane; d'où vous vient cette clef et qui vous l'a donnée ?

— Gertrude n'avait-elle pas promis au prince de l'introduire près de vous ce soir ? Le prince avait vu M. de Montsoreau et m'avait vu moi-même, comme M. de Montsoreau et moi l'avions vu; il a craint quelque piège et m'a envoyé à sa place.

— Et vous avez accepté cette mission ? dit Diane avec le ton du reproche.

— C'était le seul moyen de pénétrer près de vous. Serez-vous assez injuste pour m'en vouloir d'être venu chercher une des plus grandes joies et une des plus grandes douleurs de ma vie ?

— Oui, je vous en veux, dit Diane, car il eût mieux valu que vous ne me revissiez pas, et que, ne me revoyant pas, vous m'oubliassiez.

— Non, Madame, dit Bussy, vous vous trompez. C'est Dieu au contraire qui m'a conduit près de vous pour pénétrer au plus profond de cette trame dont vous êtes victime. Ecoutez : du moment où je vous ai vue, je vous ai voué ma vie. La mission que je me suis imposé va commencer. Vous avez demandé des nouvelles de votre père ?

— Oh ! oui, s'écria Diane, car, en vérité, je ne sais pas ce qu'il est devenu.

— Eh bien ! dit Bussy, je me charge de vous en donner, moi; gardez seulement un bon souvenir à celui qui, à partir de ce moment, va vivre par vous et pour vous.

— Mais cette clef ? dit Diane avec inquiétude.

— Cette clef ? dit Bussy, je vous la rends, car je ne veux la tenir que de votre main; seulement je vous engage ma foi de gentilhomme que jamais sœur n'aura confié la clef de son appartement à un frère plus dévoué et plus respectueux.

— Je me fie à la parole du brave Bussy, dit Diane; tenez, Monsieur.»

Et elle rendit la clef au jeune homme.

«Madame, dit Bussy, dans quinze jours nous saurons ce qu'est véritablement M. de Montsoreau.»

Et saluant Diane avec un respect mêlé à la fois d'ardent amour et de profonde tristesse, Bussy disparut par les montées.

Diane inclina la tête vers la porte pour écouter le bruit des pas du jeune homme qui s'éloignait, et ce bruit avait déjà cessé depuis longtemps que, le cœur bondissant et les yeux baignés de larmes, elle écoutait encore.

XVII

Comment voyageait le roi Henri III, et quel temps il lui fallait pour aller de Paris à Fontainebleau.

Le jour qui se levait quatre ou cinq heures après les événements que nous venons de raconter vit, à la lueur d'un soleil pâle et qui argentait à peine les franges d'un nuage rougeâtre, le départ du roi Henri III pour Fontainebleau, où, comme nous l'avons dit, une grande chasse était projetée pour le surlendemain.

Ce départ, qui chez un autre fût resté inaperçu, comme tous les actes de la vie de ce prince étrange dont nous avons entrepris d'esquisser le règne, faisait au contraire événement par le bruit et le mouvement qu'il traînait avec lui.

(A suivre.)

Chronique neuchâteloise

⁂ *Extrait des délibérations du Conseil d'Etat.* — Séance du 16 avril 1889.— Le Conseil d'Etat a :

1° promulgué le décret revisant l'article 31 de la Constitution cantonale (extension des incompatibilités).

2° nommé le citoyen *Bueche, Auguste*, domicilié à Fontainemelon, aux fonctions de *chef de section* de cette localité en remplacement du citoyen Debrot, Numa, décédé.

3° nommé le citoyen *Dessaules, Paul-Henri*, agriculteur à Saules, aux fonctions d'*inspecteur du bétail* de cette localité en remplacement du citoyen Dessaules, Henri-Adamir, démissionnaire.

4° autorisé le citoyen *Naville, Adrien*, professeur de philosophie à l'Académie, à se faire remplacer pendant un an par le citoyen *Dubied, Arthur*, licencié ès-lettres, dans ses cours de psychologie de la 1re année du Gymnase cantonal.

⁂ *Val-de-Ruz.* — Pendant la nuit dernière, la tuilerie de Landeyeux, près Fontaines, a été presque totalement incendiée. La machine à vapeur a beaucoup souffert ; il se peut même qu'elle soit complètement hors d'usage.

Toutes les pompes du vallon sont accourues sur le lieu du sinistre.

On craignait pour la forêt voisine, contre laquelle la bise chassait les étincelles, mais il n'y a pas eu de dégâts de ce côté-là.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

On nous dit qu'une quarantaine d'ouvriers, qui étaient occupés à la tuilerie, se trouveront sans ouvrage.

⁂ *Société cantonale d'agriculture et de viticulture.* — La Société cantonale neuchâteloise d'agriculture et de viticulture aura son assemblée générale samedi 20 courant à 9 h. du m., à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

Chronique locale

⁂ *Ligne du Jura-Berne-Lucerne.* — Conformément aux indications de l'affiche-horaire du service d'hiver 1888-89, la Direction des chemins de fer du Jura-Berne-Lucerne a de nouveau mis en marche, à partir du 15 courant, le train matinal N° 63 partant de Berne à 5 heures du matin, arrivée à Bienne à 5 h. 55, et le train du soir N° 70 partant de Bienne à 8 h. 45, arrivée à Berne à 9 h. 55. Le premier de ces trains trouve à Bienne les correspondances pour Delémont et au-delà, le vallon de Saint-Imier et la Chaux-de-Fonds, ainsi que pour Neuchâtel, et le second les correspondances du soir au départ des mêmes endroits. (*Communiqué.*)

⁂ *Dons des boulangers.* — Le Syndicat des patrons boulangers a fait parvenir à chacune des institutions suivantes la somme de 100 francs :

Hôpital ; Etablissement des jeunes garçons ; Etablissement des jeunes filles ; Crêche ; Paternelle ; Dispensaire ; Bonne-Œuvre ; Incurables. — Soit au total : fr. 800. (*Communiqué.*)

⁂ *Conseil communal.* — Comme on pourra le voir au compte-rendu du Conseil général, que nous publions plus loin, M. F.-A. Delachaux a effectivement donné sa démission de conseiller communal.

Il faut croire que les fonctions nouvelles, créées par la réorganisation des communes, sont dépourvues de charme : jusqu'à ce jour nous n'avons pas encore trouvé un président, et voici maintenant le titulaire du dicastère de l'assistance et des ressortissants qui démissionne à son tour. Inutile de dire qu'il ne sera pas facile de retrouver un citoyen assez désintéressé pour se dévouer à ces peu attrayantes fonctions.

Chronique de la Bienfaisance.

Le Bureau communal adresse de vifs remerciements aux patrons boulangers faisant partie du Syndicat, pour la somme de fr. 400 qui lui a été remise pour être répartie aux Fonds de bienfaisance ci-dessous :

A l'Etablissement des jeunes filles fr. 100 ; A l'Etablissement des jeunes garçons fr. 100 ; Au Fonds des incurables fr. 100 ; A la Crêche fr. 100

(*Communiqué*).

— La Société du Dispensaire a reçu avec une vive reconnaissance la somme de 100 fr. du Syndicat des patrons boulangers. Merci aux généreux donateurs.

(*Communiqué*).

— Le Comité des dames Inspectrices et de la Bonne-Œuvre témoigne ses sincères remerciements au Syndicat des patrons boulangers pour la jolie somme de fr. 100 qu'il lui a fait parvenir. (*Communiqué*).

— Le Comité de la Paternelle se fait un plaisir d'adresser ses chaleureux remerciements au Syndicat des patrons boulangers pour le beau don de fr. 100 qu'il vient de recevoir de cette Association.

Puisse La Chaux-de-Fonds, toujours si généreuse, se souvenir de la Société de secours pour l'enfance malheureuse. *Le Comité.*

Chronique de l'horlogerie

Besançon, 16 avril. — M. Viette, député du Doubs, ancien ministre de l'agriculture, s'est entretenu longuement de la question de l'importation horlogère venant de Suisse avec le directeur général des douanes. Il lui a rappelé que le paragraphe 3 de l'avis du comité consultatif classe parmi les mouvements finis ceux qui ont pu marcher, quand même on en a enlevé une ou plusieurs pièces. Il a ajouté que lorsque l'échappement est planté, on se trouve en présence d'un indice qu'il ne faut pas négliger. Il demande en outre que le nombre des bureaux ouverts à l'importation horlogère soit restreint, de telle manière qu'on puisse y faire de minutieuses expertises. M. le directeur des douanes a été très frappé de ces observations et prendra des mesures pour assurer l'exécution du traité de commerce. M. Viette réunira prochainement à Montbéliard les fabricants de la région afin de leur parler de cette importante question.

Conseil général de la commune de La Chaux-de-Fonds.

Séance tenue à l'Hôtel-des-Postes le vendredi 12 avril 1889, à 5 heures du soir.

Présidence de M. L. Maire, 1er vice-président.

2 (Suite et fin.)

L'ordre du jour appelle : *Règlement pour la police des habitants.*

M. *Ch. Vuilleumier-Robert*, vice-président du Conseil communal, annonce que quelques points du règlement pour la police des habitants, adopté dernièrement par le Conseil général, n'ayant pas été sanctionnés par le Conseil d'Etat, le Conseil communal a profité de cette occasion pour revoir le règlement dans son ensemble, y apporter les changements demandés par le Conseil d'Etat, et ceux que la pratique a permis de considérer, comme utiles et nécessaires. En conséquence il donne lecture du règlement, revu par le Conseil communal, qui est adopté dans son ensemble et à l'unanimité, après une longue discussion, ayant surtout trait à des questions de forme et de détail et à laquelle prennent part MM. Fritz Robert, Ed. Perrochet, C.-F. Redard, Ch. Vuilleumier, H. Mathys, M. Baur, Fritz Robert-Ducommun, César Droz, Arnold Robert.

Une proposition de M. Ed. Perrochet, consistant à ajouter à l'art. 16 ces mots : « Cette amende est payable » selon les cas par le locataire ou le propriétaire en » défaut » est adoptée.

M. César Droz ayant demandé si les communes ont le droit de prélever un émolument sur les permis de domicile, il lui est répondu affirmativement par la lecture de la loi sur le domicile, du 10 avril 1874.

Il est ensuite donné lecture par M. *F. Robert-Ducommun*, secrétaire communal, d'un rapport sur la *question de l'Etablissemant des jeunes garçons.*

Dans ce rapport, le Conseil communal rappelle d'abord que dans la dernière séance du Conseil général M. Léopold Maire a demandé de mettre à l'ordre du jour de la première réunion le rapport de la Commission spéciale, nommée par les anciennes autorités communales et municipales, pour étudier la question de la création d'un établissement pour les jeunes garçons ; il dépose ce document sur le bureau, puis il conclut au renvoi de la question à une Commission spéciale.

M. *F. Robert-Ducommun* ajoute que dans son opinion le Conseil général devrait, dans une prochaine séance, entendre la lecture du rapport de l'ancienne Commission et des différentes prises de dossier qui l'accompagnent, puis alors seulement procéder à la nomination de la Commission.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. F. Vœgeli, Ed. Perrochet, J.-A. Dubois, Aug. Imer, et sur la proposition de ce dernier, il est décidé que le rapport de l'ancienne Commission sera imprimé pour être distribué à tous les membres du Conseil, et après, cette question sera portée à l'ordre du jour d'une séance du Conseil général.

L'ordre du jour appelle la *Sanction de plans de situation des nouveaux immeubles.*

M. *H. Mathys*, directeur des Travaux, présente des plans de situation dont la sanction est demandée par M. Isely. Il estime que d'après le vote émis par le Conseil général dans sa dernière séance, tous les plans de situation, sans exception, doivent être soumis à sa sanction ; c'est pourquoi cet objet a été mis à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

M. Mathys propose d'accorder la sanction demandée, sous la réserve posée par le Conseil communal, que les hangars que M. Isely a l'intention de construire ne pourront pas être exhaussés.

Une longue discussion s'engage.

Après quelques explications de M. Arnold Robert, il est décidé que le vote du Conseil général, dont a parlé M. Mathys, doit être interprété dans ce sens : le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier la question de l'organisation des massifs et de faire rapport, et il l'invite à leur présenter les plans de situation dans des cas absolument difficiles et non pas en règle générale.

MM. M. Baur et F. Robert estiment que le Conseil communal n'a pas le droit de poser la réserve du non exhaussement.

M. J. Streiff donne quelques renseignements sur ces servitudes imposées à M. Isely par la Société de tir des Armes Réunies, qui lui a vendu les terrains.

Enfin les plans proposés par M. Isely sont sanctionnés sans la réserve du Conseil communal.

L'ordre du jour appelle : divers.

M. L. Bourquin invite le Directeur des Travaux publics à être très sévère vis-à-vis des entrepreneurs qui ont été chargés de travaux à l'Hôtel-de-Ville, principalement pour ce qui concerne la menuiserie, la charpenterie et la fourniture des parquets, car, suivant lui, ces travaux ont été extrêmement mal exécutés. Il lui paraît qu'ils auraient dû être aussi bien soignés qu'ailleurs, qu'au Juventuti, par exemple, quoiqu'ils aient été faits à l'Hôtel-de-Ville.

M. Mathys prend note de cette observation, et annonce que pour le moment ces travaux n'ont pas encore été acceptés.

M. G. Leuba, secrétaire du Conseil général, donne lecture d'une lettre de M. Fritz Delachaux, notaire, qui donne sa démission de membre du Conseil communal.

Le Conseil n'étant pas en nombre, la discussion sur cette démission est renvoyée à la prochaine séance ; en attendant son remplacement, M. Delachaux continuera à diriger son Département, conformément à l'art. 63 du règlement général pour la commune.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Georges Leuba. — *Le 1er vice-président,* Léopold Maire.

Dernier Courrier

Florence, 17 avril. — Une terrible tempête de grêle s'est déchaînée sur l'île d'Elbe. Il est tombé des grêlons qui pesaient 150 grammes. Toute la récolte est détruite. La population est consternée. Un grand nombre de familles sont ruinées.

Paris, 17 avril. — Suivant l'*Autorité* (journal de M. Paul de Cassagnac), M. Merlin, président de la commission d'instruction de la haute cour, a ordonné des perquisitions chez le général Du Barrail et chez M. de Cassagnac.

La *Presse* (boulangiste) mentionne le bruit que soixante mandats d'arrêt ont été lancés par M. Merlin.

M. Laguerre et les autres membres du comité national sont partis hier pour Bruxelles où le comité tiendra aujourd'hui une importante réunion.

Bruxelles, 17 avril. — L'affaire du général Boulanger avec l'*Indépendance belge* n'est pas terminée par le démenti du général, ou du moins elle va se continuer avec le *Soir* (belge), dont le rédacteur maintient son récit et dément à son tour le démenti qui lui a été donné. Un procès va s'ensuivre entre les deux journaux bruxellois.

Bordeaux, 17 avril. — Procès Raynal-Gilly. — M. l'avocat général a terminé son réquisitoire en demandant un verdict sévère contre MM. Gilly, Chirac et Savine, mais atténué pour M. Peyron.

Liste des MARCHANDS-HORLOGERS
actuellement à La Chaux-de-Fonds
à l'Hôtel de la FLEUR DE LIS :
Liste dressée **Mercredi 17 Avril 1889,** *à 5 h. du soir*
MM. Ronsperger, Vienne. — **Abeles,** Vienne. — **Léon Picard,** Paris.

= INDISPENSABLE POUR TOUS =
DICTIONNAIRE
DES
Communes de la Suisse
CONTENANT
les cantons et demi-cantons, les communes, les principales rivières et montagnes, les lacs, etc.,
INDIQUANT
la population, la situation, les curiosités naturelles les plus remarquables, les langues usitées, etc.
Prix : 60 centimes.
En vente à la
Papeterie A. COURVOISIER
2, RUE DU MARCHÉ 2.

Imprimerie A. Courvoisier, Chaux-de-Fonds.

Aiguisage, Rhabillage de parapluies

M. **Frédéric Vuattoux**, aiguiseur, annonce au public qu'il ouvrira le 23 avril l'ancien magasin de M. Renaud, **rue du Parc 8.** Il se chargera de l'aiguisage de coutellerie et du rhabillage de parapluies et ombrelles en tous genres. — Travail prompt et soigné. **Prix modérés.** 3590-5

A vendre

quatre belles tables en noyer (pieds tournés), un comptoir avec vitrines et tablars en noyer, un beau billard avec billes et queues, quatre-vingt chaises dites de Vienne, une grande glace cadre doré, une table à coulisses en noyer avec cinq feuillets, un beau buffet de service (vieux chêne richement sculpté), deux lampes à suspension avec contrepoids, un grand potager à quatre trous pour pension ou restaurant, une rôtissoire à café et un tonneau à eau ovale.— S'adresser à M. A. Perret-Gentil, rue de la Loge 5. 3484-4

Changement de domicile.

MARCHAND & SANDOZ

fabricants d'horlogerie compliquée en tous genres,

informent le public qu'à partir du 15 avril leurs bureaux sont transférés

Rue de la Demoiselle 47

au premier étage. 3436-1

Echange. Une famille catholique d'Allemagne aimerait faire l'échange d'une jeune fille de 16 ans pour lui apprendre le français contre une jeune fille ou un jeune garçon. — Adresser les offres au magasin de M. Muller-Reuchel, rue Fritz Courvoisier 11. 3521-1

LINGERIE

Mme OTT

63, Rue de la Paix 63,

au deuxième étage.

Confection de LINGERIE en tous genres pour dames. — Tabliers d'école.— TROUSSEAUX.— Tabliers fantaisie. — Spécialité de CHEMISES D'HOMMES sur mesure.

RÉPARATIONS de chemises d'hommes: Changement de col, poignets et devant, à **2 fr. 25** la chemise, avec fourniture de shirting fin et belle triplure. — Façon de blouses, depuis **75 cent.**

Mme OTT espère s'attirer la confiance de la clientèle par la bienfacture de son travail, ainsi que par la modicité de ses prix. 3285-3

A vendre d'occasion

une table à coulisses sculptée, pour 14 couverts, et dix chaises assorties, un divan mécanique, un ameublement de salon, plusieurs canapés, fauteuils et autres meubles.

Au magasin de Meubles

Jean PFEIFFER, tapissier,

1, rue de l'Industrie – rue des Terreaux 2.

On se recommande également pour le remontage des Meubles et Literie, Posage de Rideaux et Stores, ainsi que de tout ce qui concerne la profession de tapissier. 3023-1

MAGASIN D'ÉPICERIE

A remettre pour cause de santé, au centre des affaires, la suite d'un magasin d'épicerie avec grande dépendance, permettant d'ajouter encore les vins ou farines en gros. Location très modérée.

Adresser les offres sous pli cacheté, aux initiales **L. D. M.**, au bureau de l'IMPARTIAL. 3019-1

Apprenti commis-magasinier.

Une maison de la localité demande pour entrer tout de suite un jeune homme intelligent, de bonne conduite. Indiquer la dernière classe fréquentée. Conditions suivant entente. — S'adresser sous initiales **H. A. G.**, au bureau de l'IMPARTIAL. 3639-2

MEUBLES

Les grands et nouveaux MAGASINS DE MEUBLES à côté de la Boucherie sociale, 4, RUE de la RONDE — RUE de la RONDE, 4 sont au grand complet.

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Canapé,	Fr. 35	Chaises,	Fr. 5
Lit complet	» 90	Table carrée	» 7
Table de nuit	» 9	Lavabo,	» 28

GRANDES FACILITÉS DE PAYEMENT

Buffets de service, Armoires à glace, Secrétaires, Tables rondes, Tables à coulisses, Lits en fer, Lits d'enfant, Salons complets, Glaces de toutes grandeurs, Tables à ouvrage, Lavabos chemins de fer, Potagers, Matelas crin animal (noir et blanc), Descentes de lit, Milieux de salon, Linoleum, Toile cirée pour tables, ainsi qu'un grand choix de Tapis de chambre, depuis 70 centimes le mètre. 3088-2

Se recommande, ***H. MEYER.***

C'est **Rue de la Ronde 4,** à La Chaux-de-Fonds.

Vins en gros. JAMES BOILLAT. Chaux-de-Fonds.

TÉLÉPHONE

EXCELLENTS VINS

livrés en litres cachetés : 3468-5

VIN ROUGE,	cachet rouge,	le litre	40 c.
VIN ROUGE,	» vert,	»	50 c.
MACON VIEUX,	» bleu,	»	65 c.
VIN BLANC HONGROIS,	» rouge,	»	55 c.
VIN BLANC VAUDOIS,	» vert,	»	65 c.

Par 20 litres, escompte **5 o/o.**

EN VENTE CHEZ

Doubs	21	Christen Jacob	Charrière	4	Perret-Savoie
»	105	Droz Paul	»	14	Colomb Eug.
Progrès	101	Gabus Constant	Fleurs	18	Bobst Franç.
Demoiselle	9	Bloch N.	Industrie	16	Debrot Fritz
Paix	39	Nicolet Adeline	Puits	21	Wälti Jacob
»	57	Chörrer Rod.	Collège	18	Messmer Aloïs
»	76	Lafranchi Ros.	Place Dubois		Weick Jean
Parc	17	Kohler Jacob	»		Greutter Joac.
»	48	Girardier Th.	Ronde	6	Boillat James
»	65	Chanut-Junod	»	19	Hermann
Boul. de la Gare		Ligier Alfred.	Cure	2	Gabus Louis
JeanRichard	35	Bourgy Isidore	F. Courvoisier	4	Weber J.
Envers	20	Breit Fritz	»	38	Grobéty Mme
Grenier	12	Kaeser Jacob	»	41	Nagel William
Promenade	12	Boillat Mme Vve	Pl. Hôtel-de-Ville	2	Gerber Ulrich
Prem. Mars	13	Gaud Frédéric	Hôtel-de-Ville	33	Tschanz Jac.
Versoix	1	Paux-Brenet	Four	2	Spillmann J.R.
»	7	Hirsig D.			

En cours de publication :

DICTIONNAIRE FRANÇAIS ILLUSTRE des Mots et des Choses

par MM. LARIVE et FLEURY.

Orné de 3000 gravures et de 130 cartes tirées en deux teintes.

On peut souscrire au prix à forfait de **70 francs** pour la Suisse, — **65 francs** pour les membres de l'enseignement, — (quel que soit le nombre de livraisons), payables en deux traites de 5 francs et en six traites de 10 francs de deux en deux mois.— Diminution de 2 fr. 50 pour paiement au comptant.— Envoi de spécimens et bulletins sur demande. 8084-420

Librairie G. Chamerot, rue des Saints Pères 19, PARIS.

La Colle liquide Le Page

sert à cimenter et à recoller le verre, la porcelaine, les meubles, etc. **Très résistante.** — Se vend **60 centimes** le flacon, avec le pinceau,

à LA PAPETERIE A. COURVOISIER **2, Rue du Marché, 2.**

Une fabrique d'horlogerie

cherche à acheter d'occasion des **BALANCIERS** pour découpages de pièces d'acier. S'adresser, sous chiffres **H 88 N**, à MM. **Haasenstein & Vogler, à Neuchâtel.** 3593-3

Charcuterie MORATOISE

3, RUE DU PUITS 3,

(ancienne Boucherie Epplé).

Jambon roulé, Fromage de porc, Saucisse de Lyon, Ballerons, Pieds de porc remplis. 2949-2

FOURRAGES à vendre

à prix très avantageux.

Cinquante vagons de **FOIN;**
Vingt vagons de **REGAIN;**
Soixante vagons de **PAILLE de seigle** et **de froment.**

Ces marchandises sont de première qualité et se vendent par vagon ou au détail. S'adresser à M. ZUM KEHR, rue D. JeanRichard 33. 3153-4

Magasin DUCOMMUN-LESCHOT

7, rue du Parc 7.

EN LIQUIDATION : Toutes les marchandises encore en magasin seront, dès ce jour, vendues bien au-dessous du prix de facture. Cotonnes, Indiennes, Cretonnes pour enfourrages, Flanelles, Doublures. Beau choix de Draperies et de Foulards. Rubans, Dentelles, Nœuds de cravate, Articles pour enfants. Jambes de bas, coton blanc et écru, etc.

Seul dépôt **du BLEU d'Orient,** velouté en plaques pour lessives. 3149-1

Café-Brasserie du NORD au LOCLE

Toujours

Excellente BIÈRE d'exportation de BALE

à **15 centimes** la chope. 3250-2

Les personnes tenant à consommer un très bon VIN de TABLE doivent acheter le

Mâcon vieux

vendu en litres, sous cachet bleu, à raison de 65 centimes le litre, chez JAMES BOILLAT, rue de la Ronde 6, et CHEZ TOUS SES DÉPOSITAIRES. 3447-7

AVIS

Réparations de **POUSSETTES** en tous genres. Travail soigné. Prix modérés.

JEAN BENKERT, sellier,

derrière l'Hôtel-de-Ville. 3448-4

A partir de ce jour, on pourra avoir tous les jours chez Mme **WEIRAUCH, rue de Gibraltar 13,** au premier étage, de

Véritables AARAUER NUSSLE.

Dessert dit **CUISSE madame**, qualité supérieure — On servira pour emporter et pour consommer sur place. 3272-2

A L'IMPRIMERIE ET
– PAPETERIE A. COURVOISIER –
2. RUE DU MARCHÉ, 2.

PSAUTIERS

de tous prix, depuis les reliures les plus ordinaires jusqu'aux plus riches.

PSAUTIERS toile et peau de mouton.
PSAUTIERS maroquin soignés.
PSAUTIERS velours.
PSAUTIERS peluche.

Grand choix de

Livres religieux

HYMNES DU CROYANT

Chants évangéliques.

VUES DE LA PALESTINE

CARTES de CATÉCHUMÈNES avec versets.

Société DES Maîtres et Maîtresses de pensions alimentaires *de la Chaux-de-Fonds.* 1630 47

LISTE des MAUVAIS PAYEURS

Les noms des débiteurs auprès desquels toutes démarches du Comité, propositions d'arrangement amiables, menaces de mesures extrêmes, sont restées sans résultat sont publiés ci-dessous :

Alphonse TISSOT, graveur.
Jean KÖNIG, guillocheur.
Joseph HÖLTSCHY, cordonnier.
Wilhelm EBERLÉ, menuisier.
Paul PELLATON, à Tramelan.
Charles MEYER, commis.
BOURQUIN LE JEUNE, repr. de commerce.

LE COMITÉ.

ÉGLISE NATIONALE

Fêtes de Pâques 1889

Vendredi-Saint (19 avril).
9 1/2 heures. — Prédication.
2 heures. — Réception des catéchumènes. *Chœur mixte.*

Dimanche de Pâques.
9 1/2 heures. — Prédication. Sainte-Cène. *Chœur mixte.*
2 heures. — Service pour la jeunesse.

La collecte de ce service est affectée aux Ecoles du dimanche. 3534-1

ÉGLISE INDÉPENDANTE

FÊTES de PAQUES

Vendredi-Saint.
9 1/2 h. du matin. — Réception des catéchumènes.
2 h. du soir. — Méditation à l'Oratoire.
7 1/2 h. du soir. — Culte liturgique et Communion.

Dimanche de Pâques.
9 1/2 h. du matin. — Prédication et Communion.
2 h. du soir. — Culte de la jeunesse (au Temple).
7 1/2 h. du soir. — Culte au Temple. 3535-2

Eglise catholique chrétienne

Services des Fêtes de Pâques

VENDREDI-SAINT
9 1/2 heures du matin. — Culte.
7 h. du soir. — Sermon. Chœur mixte.

PAQUES
9 1/2 heures du matin. — Culte solennel. Communion. Sermon.

☛ La quête du jour de Pâques sera affectée à la Caisse des minorités vieilles-catholiques. 3518-2

Les catéchumènes de Pentecôte sont priés de s'inscrire à la cure, d'ici au 23 avril.

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Articles de voyage

Valises, Courroies, Sacoches, Trousses garnies et non garnies, Bourses, Boutillons, etc. — Reçu un grand choix de **SACOCHES,** avec boucles nickel, pour dames, depuis **1 fr. 50 à 18 fr.**

Spécialité de
COURONNES MORTUAIRES
en fer et en porcelaine.
Fleurs artificielles, Mousseline, Coussins mortuaires, Couronnes, Gants et Brassards pr fossoyeurs.

POUSSETTES
de fabrication suisse.
depuis 2512 285
13 fr. 50 à 85 francs
☛ *Solidité garantie !* ☚

Chez Mme ULRICH-JACOT

10, rue Neuve 10.

Reçu un grand choix de
Chapeaux-Modèles
garnis et non garnis. Choix immense de **Fleurs, Rubans** haute nouveauté et tous les **Articles de Mode.**
3368-1 Se recommande.

Changement de domicile

Pour cause de démolition, l'**atelier** de
M. Tosetti, maître gypseur,
est transféré
13, RUE DU PARC 13,
entrée par la petite ruelle. — Le domicile reste **rue Léopold Robert 18 B,** au 2me étage. 3629-5

A louer

pour Saint-Georges 1889 ou plus tard un magnifique appartement de 6 chambres, cuisine et grandes dépendances. Eau et gaz. — S'adresser à M. Louis Reutter, architecte. 3370-3

MAGASINS DE L'ANCRE

A. Kocher **CHAUX-DE-FONDS** *A. Kocher*

Dès aujourd'hui, ***Grande mise en vente***
DES
Confections pour dames

Choix considérable dans les nouveaux modèles de Paris.
Visites, Mantelets, Cuirasses perlées, Jaquettes, Théos, etc.

Jaquettes drap couleur
200 MODÈLES, depuis **7 fr. 50**
Qualité garantie.

IMPERMÉABLES
200 MODÈLES, depuis **11 francs.**
Cheviottes, diagonales, etc.

La maison de **L'ANCRE** fait une grande spécialité de **Confections pour dames,** tient toujours les modèles les plus nouveaux, ne livre que des bonnes qualités et vend le meilleur marché. 3758-1*

A la Botte Rouge

4, rue de la Ronde 4,

dans les grands et nouveaux magasins, en face du **GRAND DÉBALLAGE**

Le soussigné prévient sa nombreuse clientèle, ainsi que l'honorable public, qu'il a agrandi son commerce en y ajoutant le magasin de chaussures connu depuis de nombreuses années sous le titre de **A LA BOTTE ROUGE,** afin de faciliter sa grande clientèle, qui trouvera dans ses magasins tous les articles désirables. Les marchandises sortent des premières fabriques et seront vendues à des prix défiant toute concurrence. **Marchandises solides sous tous les rapports.** 3757-8

APERÇU DE QUELQUES ARTICLES :

500 paires pantoufles pr dames,	**Fr. 1 25**	**SOULIERS pour enfants, depuis**	**Fr. 1 20**
BOTTINES pour dames, depuis	**» 6 25**	**SOULIERS décolletés pour dames,**	**» 3 25**
RICHELIEU lasting, depuis	**» 3 40**	**BOTTINES pour hommes,**	**» 8 25**

ainsi qu'un grand choix de Richelieu, Bottines élégantes pour dames et messieurs, Brodequins ferrés, Pantoufles lasting et en cuir, Souliers décolletés en chevreau doré et glacé, Souliers vernis, Sandales vernies et beaucoup d'autres articles dont le détail est trop long.

☛ **Grand choix de SOULIERS MILITAIRES** ☚

On se charge de toutes les ***Réparations de chaussures.***
Ressemelage et retalonage pour dames, **3 fr. 50**
Ressemelage et retalonage pour messieurs, **4 fr. 50**
SE RECOMMANDE,
H. MEYER, au Grand Déballage.

Usine **A. Défer & Cie,** *Rue du Progrès 15 a. En haut de la rue du 1er Mars* **à la Chaux-de-Fonds**

Fonte de tous Déchets

tenant or et argent.

Essai - Analyse et Achat
des Lingots.

Préparation, Essai et Achat
des Cendres
et Balayures d'atelier.

Vente en gros et au détail de
Coke de St-Etienne
1er choix pr la fonte, cassé et non cassé
Charbon de fayard. Houille.

CREUSETS
de Paris, de Schaffhouse, Anglais, etc.

VIROLES et JOUES pr fourneaux à vent.

2745-6 TÉLÉPHONE

Usine **A. Défer & Cie,** *Rue du Progrès 15 a. En haut de la rue du 1er Mars* **à la Chaux-de-Fonds**

Anglais. On demande un professeur d'anglais pouvant disposer de 2 heures par semaine. — Adresser les offres, Case postale **158.** 3570 2

PRUNEAUX. Reçu un nouvel envoi de pruneaux de Turquie, à 40 ct. le kilo. — S'adresser rue de la Ronde 24, au 1er étage. 3357-1

Dès le 16 avril 1889, le domicile de
M. ALFRED JEANNERET
fabricant de ressorts,
est transféré 3630-2
24, rue de la Ronde 24

Aux parents ! Un garçon, âgé de 14 ans, désirerait se placer, en échange d'un garçon ou d'une fille, dans une respectable famille française pour apprendre la langue. — S'adr. à M. Schvarzenbach, menuisier, à Thalweil près Zurich. 3472

Dès ce jour, le COMPTOIR
-Louis Grisel-
est transféré 3671-2
rue de la Paix 35.

A VENDRE

pour cause de déménagement : un canapé, un buffet, des chaises, un grand cuveau à lessive, des seilles dont une pour la choucroûte, des bancs et chaises de jardins. — S'adresser au bureau de l'Usine à gaz. 3487

Amidon crême
au
Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds
près du CASINO. 3414-4

Tapissier

Un bon tapissier se recommande pour de l'ouvrage, soit à la maison ou en journée. — S'adresser à M. Albert Perret, rue de la Paix 45. 3391

CORSETS

CORSETS français.
CORSETS Bar-le-Duc.
CORSETS Créole.
CORSETS Corsetière.
CORSETS tricotés. 6793-45
CORSETS santé.
CORSETS orthopédiques.
CORSETS enfants.
CEINTURES hygiéniques.

SAVOIE-PETITPIERRE
Neuchâtel-Chaux-de-Fonds
Téléphone.

A vendre

une paroi vitrée avec une porte et deux guichets, largeur 7 mètres sur 3 mètres de hauteur ; elle conviendrait pour séparer un magasin, comptoir, bureau ou chambre. — S'adresser chez G. Verpillot-Zbinden, rue Léopold Robert 44. 3390

Horlogerie.

Un fabricant d'horlogerie, capable et actif, désire entrer en relations avec une ou deux maisons qui lui fourniraient les boîtes et les mouvements, en remontoir 15 à 20 lig. L'expérience acquise permet de fournir un article à l'abri de toute observation. On peut soumettre des échantillons si on l'exige. On peut fabriquer également la pièce 13 lig. 3469
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A LOUER

pour Saint-Georges 1889 ou plus tard, dans une maison d'ordre, un très bel **appartement** composé de 3 pièces à 2 fenêtres chacune. Belle exposition. Eau. — S'adresser à la Boulangerie, rue de la Demoiselle 4. 2865-7*

A vendre

pour cause de déménagement une **ENSEIGNE en tôle,** longueur 8 mètres.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3485

Deutsche Kirche

Hl. Charfreitag und hohes Osterfest.

Nächsten Freitag, Vormittags 9 1/2 Uhr: Festgottesdienst und hl. Abendmahl.
Nachmittags 2 Uhr: Gesanggottesdienst: Choräle, Passionsgeschichte, Chor- und Solovorträge aus den Werken von Palmer und Mendelsohn, durch den Kirchengesangverein.
Nächsten Sonntag, Vormittags 9 1/2 Uhr: Festgottesdienst und hl. Abendmahl. Chöre und Solovorträge mit Musikbegleitung aus dem Ostermorgen, von Neukomm.
Nachmittags 2 Uhr: Predigt. 3791-3

CAFÉ BRASSERIE BALOIS

7 A, Premier Mars 7 A. 3777-3

Dès aujourd'hui,

Bière SALVATOR extra

livrée en bouteilles à domicile.

Se recommande, Jules Rossel fils.

Horlogerie.

3778 3

WILHELM LANGE

49, Rue du Progrès 49

Ouverture le 1er mai de 3779-3

LA FAMILLE

Maison hospitalière pour jeunes filles.

Rue de la Demoiselle 41

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le domicile de **M. Paul Reuille,** commissionnaire et encaisseur, est actuellement transféré **17, RUE DE LA RONDE 17,** au premier étage, maison du café Lavoyer. 3710-3

Blanchissage de chapeaux.

Le soussigné a l'honneur d'informer l'honorable public de la Chaux-de-Fonds qu'il a repris la suite de l'**Atelier de blanchissage et de réparations de chapeaux de paille et de feutre** de Mme **E. VERDAN**, actuellement Rue Léopold Robert 18 c, où il a travaillé pendant plusieurs années.

Il s'efforcera, par un travail prompt et soigné de mériter la confiance qu'il sollicite.

Réparation des CHAPEAUX en tous genres aux formes les plus nouvelles pour dames et messieurs. Teinture et Blanchissage.

Repassage des CHAPEAUX de soie. 3772-3

On se charge de **garnir les chapeaux.**

Dès le 23 avril courant, l'atelier de blanchissage, ainsi que son domicile seront transférés **RUE DU PARC 3,** au sous-sol. — Se recommande,

Max KIELINGER, chapelier.

Changement de domicile.

M. Antoine CASTIONI, entrepreneur, porte à la connaissance de tous ses clients et intéressés, qu'à partir du 5 avril, il a transféré son domicile depuis la rue de la Demoiselle 112, 3253-3

à la RUE DU NORD 1,

située route de Bel-Air.

Changement de domicile.

Perrenoud & Brodbeck

Outils et Fournitures d'horlogerie

EN GROS

actuellement

17, RUE D. JEANRICHARD 17,

(maison du Cercle Montagnard)

au 1er étage. 3581-2

Pommes de terre. A vendre, au Café de Paris, des **pommes de terre**, première qualité. 3539-2

ETAT DES BESTIAUX abattus aux abattoirs

du 7 Avril au 13 Avril 1889.

NOMS des bouchers.	Cheval.	Taureaux	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Porcs.	Veaux.	Moutons
Boucherie Sociale	—	—	6	—	—	9	9	4
Alfred Farny	—	—	3	—	—	2	3	3
Pierre-Frédéric Tissot	—	—	2	—	—	4	4	3
Marx Metzger	—	—	3	—	—	-	4	2
Hermann Gratwohl	—	—	2	—	—	1	2	1
Jean Wutrich	—	—	1	—	—	3	2	1
Vve Daniel Zuberbühler	—	—	—	—	—	—	—	—
Joseph Jenzer	—	—	3	—	—	3	5	2
Fritz Roth	—	—	2	—	—	2	3	2
Abram Girard	—	—	2	—	—	1	2	—
Charles Schlup	—	—	1	—	—	—	2	—
Louis Heymann	—	—	—	1	1	1	8	—
Ulrich Pupikofer	—	—	—	—	—	—	2	—
David Denni	—	—	2	—	—	7	2	1
Edouard Schneider	—	—	—	1	—	3	6	—
J.-André Niffenegger	—	—	—	—	—	7	—	—
Pierre Vidmer	—	—	—	—	—	—	—	—
Gustave Kiefer	—	—	1	—	—	5	5	1
François Brobst	—	—	—	—	—	1	—	—
David Weil	—	—	1	1	1	—	4	4
Fritz Gygi	—	—	—	1	—	—	4	—
Zélim Jacot	—	—	—	—	—	2	13	—
Traugott Rollé	—	—	—	—	—	—	1	—
John Bornoz	—	—	—	—	—	4	2	—
Abram Grumbach	—	—	3	—	—	—	4	3
Marie Liniger	—	—	—	—	—	5	—	—
Elisabeth Kaufmann	—	—	—	—	—	—	1	1
Léonie Tripet	—	—	—	—	—	1	1	—
Jacob Hitz	—	—	—	—	—	—	2	—
Alcide Studler	—	—	—	—	—	1	—	—
Jean Jenny-Beck	—	—	—	—	—	3	—	—
Pierre Grossen	—	—	—	—	—	—	1	—
Louis Meyer	—	—	—	1	—	—	—	—
Nicolas Rueff	—	—	—	—	—	—	—	—
Louis Gabus	—	—	—	—	—	—	—	—
Jean Gnægi	—	—	—	—	—	—	—	—
Christian Stucki	—	—	—	—	—	—	—	—
Ritter, David	—	—	—	—	—	—	—	—
Buhler, Emelie	—	—	—	—	—	—	—	—
Wegmuller, Charles	—	—	—	—	—	—	—	—
Christian Hacken	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	—	32	5	2	65	92	28

VIANDE DU DEHORS

transportée aux abattoirs pour y être visitée et qui a été estampillée, du 7 Avril au 13 Avril.

Charles Wegmüller, 1 veau, 1 mouton, 30 1/2 kilos d'épaule et gigot de moutons, 7 cabris, 15 lapins, 30 foies de veaux, 44 poumons de veaux. — Zélim Jacot-Hurni, 20 cabris, 57 lapins, 7 poumons de veaux. — André Fuhrimann, 4 veaux, 46 cabris. — Claude et Faivre, 6 cabris. — Pierre Grossen, 1 vache. — David Weill, 16 cabris.

Une dame, veuve, connaissant très bien les deux langues, et ayant dirigé un commerce, désire trouver un emploi dans un magasin ou un commerce quelconque ; à défaut chez une personne seule, en qualité de ménagère.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 3769-3

Apprenties. On désire placer comme apprentie **finisseuse de boîtes** une jeune fille âgée de 16 ans. — A la même adresse, on demande une apprentie **polisseuse** de fonds or. 3794-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Un homme d'âge mûr, sérieux et recommandable, cherche une place de commissionnaire ou homme de peine, vu qu'il a exercé ces métiers pendant plusieurs années dans cette ville. Certificats à disposition. — S'adresser, sous initiales **L. N**, au bureau de l'Impartial. 3714 3

Servante. Une servante propre et active, pouvant fournir de bonnes références, demande une place.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 3736 3

Un horloger capable, **ancien planteur de la Sagne,** connaissant l'échappemnnt ancre à fond, cherche une place dans un comptoir à la Chaux-de-Fonds. Il connaît bien le remontage et a beaucoup pratiqué le décottage. 6638-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Une demoiselle parlant couramment les deux langues demande une place dans un magasin de la localité. Bonnes références et certificats à disposition. 3646-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Une dame de toute confiance demande du travail dans un ménage; elle pourrait faire la cuisine à l'occasion.
Se recommande Mme Demangelle, rue du Puits 25. 3660 2

Une jeune fille parlant les deux langues, cherche une place pour faire un ménage. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 40, au 1er étage. 3664-2

Assujetti. Un jeune homme, ayant fini son apprentissage de monteur de boîtes argent, demande une place comme assujetti sur l'or. — S'adr. chez M. J. Liechti, place Jaquet-Droz 25. 3573-2

Une bonne lingère se recommande pour de l'ouvrage à la maison. Ouvrage prompt et soigné. Prix modérés. — S'adresser rue du Parc 88, au deuxième étage, maison Mme Ott. 3666 2

Une jeune fille âgée de 14 ans cherche à se placer tout de suite comme apprentie tailleuse, où elle serait nourrie et logée. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 19, au rez-de-chaussée. 3667-2

Une jeune fille d'une famille honorable de la Suisse allemande cherche à entrer de suite dans une bonne famille pour aider au ménage.
S'adresser rue des Fleurs 11, au rez-de-chaussée, à gauche. 3674-2

Une demoiselle cherche à entrer de suite dans une bonne maison comme ouvrière **tailleuse** ou comme assujettie. Bon traitement exigé.
S'adresser, sous initiales **E. S. 38,** au bureau de l'Impartial. 3525-1

De bons repasseurs et remonteurs, répétitions à quarts et à minutes, trouveraient de l'ouvrage suivi et bien rétribué. — Paiements au comptant.
Adresser les offres à S. O. C. 15359, poste restante, Chaux-de-Fonds. 3764 3

Fille. On demande une bonne fille, sachant faire les travaux du ménage et aimant les enfants. Bon gage. — S'adr. au bureau de l'Impartial. 3770-3

Graveur. On demande de suite ou dans la quinzaine, un ouvrier graveur d'ornements, ainsi qu'un **guillocheur,** pour fin courant.
S'adresser chez M. H.-A. Châtillon, rue du Parc 66. 3780-3

Graveur. On demande un jeune ouvrier graveur de lettres, pr Bienne.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 3781 3

Peintres en cadrans. On demande des ouvriers ou ouvrières peintres en cadrans, principalement pour la romaine; on donnera la préférence à une personne pouvant entreprendre une bonne quantité d'ouvrage et pouvant venir se fixer à Neuveville.
S'adresser à M. Ch.-Ulysse Perret, fabrique de cadrans, à Neuveville. 3782-3

Secrets. Un bon ouvrier pour l'or est demandé de suite, chez M. L.-A. Barbier, Quartier-Neuf 25, à **Bienne ;** ainsi qu'un **apprenti** qui serait logé et nourri. 3792-3

Assujettie. Une assujettie **tailleuse** pourrait se placer de suite avantageusement. — S'adresser rue du Collège 4, au deuxième étage. 3793-3

Graveurs. On demande pour entrer de suite un ou deux graveurs, plus un **guillocheur** pouvant disposer de quelques heures — S'adresser chez M. A. Nicolet, rue du Progrès 14. 3795-3

Jeune fille. On demande une jeune fille bien recommandée pr aider au ménage et garder deux enfants. — S'adresser au magasin L.-A. Chalier, passage du Centre. 3796-3

Servante. On demande une bonne jeune fille, propre, pour aider au ménage. 3797-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Acheveur. Un bon acheveur pour la petite pièce or pourrait entrer de suite dans un comptoir de la localité. 3798-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Pivoteurs. On demande de suite plusieurs bons pivoteurs et **acheveurs** ancre. — S'adresser à M. Edouard Wirz, à Sonvillier. 3799-3

Apprenti. On demande un apprenti **emboîteur;** il serait rétribué de suite.— S'adresser rue des Arts 25, au deuxième étage. 3631-2

Tailleuse. On demande de suite une ouvrière tailleuse. — S'adr. rue de la Paix 77, au 1er étage 3632-2

Remonteur. Dans un comptoir de la localité, on demande de suite un remonteur pour pièces ancre genre courant. 3634-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Assujettie. On demande pour tout de suite une bonne assujettie **tailleuse.** — S'adresser chez Mme Rebetez, rue Léopold Robert 43. 3635-2

Servante. On demande pour le 23 avril 1889 une bonne fille pour s'aider dans un ménage ; inutile de se présenter sans preuves de moralité. — S'adresser rue Neuve 10, au deuxième étage. 6637-2

Fille. On demande de suite une bonne fille sachant bien faire le ménage. — S'adr. rue du Premier Mars 11. 3633-2

Apprenties. On demande pour entrer de suite quelques jeunes filles comme apprenties **lingères.** — S'adresser chez Mlle Lucie Jeanneret, rue de la Promenade 3. 3636 2

Apprenties. On demande de suite deux apprenties **tailleuses.** — S'adresser chez M. Jaccard, rue de l'Industrie 7. 3640-2

Finisseuse. On demande de suite une bonne ouvrière finisseuse de boîtes argent. — S'adresser rue de l'Envers 14, au rez-de-chaussée. 3641-2

Jeune homme. On demande un jeune homme, ayant fait les repassages ou échappements, pour apprendre à démonter et remonter. — S'adresser rue de la Charrière 29. 3661-2

Démonteur. On demande un démonteur et de bons **remonteurs** pour petites et grandes pièces cylindres et ancres. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 3662-2

Apprenti. On demande un apprenti démonteur-remonteur, ayant fait repassages ou échappements. — S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 13, au premier étage. 3663-2

Polisseuses. On demande de suite deux bonnes polisseuses de boîtes. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 3665-2

Commissionnaire. On demande de suite un jeune garçon ou une jeune fille. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 3668-2

Faiseur de secrets. On demande un bon limeur, habile, pour pièces argent, chez M. Jules Thiébaud, à Corgémont. 3673-2

Faiseurs de secrets. On demande de suite trois bons ouvriers faiseurs de secrets or et argent.
S'adresser chez M. Burnier, rue de l'Industrie 7. 3675-2

Emailleur On demande un ouvrier émailleur, ainsi qu'un jeune homme comme **apprenti** émailleur (il serait nourri et logé chez son patron).
S'adr. au bureau de l'Impartial. 3676-2

Servante. Dans une petite famille de trois personnes sans enfants, on demande pour de suite une fille de toute moralité, propre, active, connaissant tous les travaux d'un ménage et munie de bonnes recommandations. 3430 2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Remonteurs. Huit à dix bons remonteurs ancre et cylindre sont demandés de suite. Ouvrage facile et bien rétribué. 3197-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Servante. On demande de suite ou pour le mois de mai une fille d'un certain âge, sachant bien cuisiner et munie de bonnes recommandations.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 3517-1

Tailleuses. On demande une bonne ouvrière et une assujettie tailleuse. — S'adresser chez Mme Perrin-Du-Bois, rue du Temple allemand 15, au premier étage. 3551-1

Chambre. A louer, pour le 1er Mai, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une jolie chambre bien meublée, située à proximité de la Fleur-de-Lis. — S'adresser rue Neuve 16, au magasin de coiffure. 3783-3

Chambre. A louer de suite une grande chambre non meublée, à deux fenêtres, indépendante et au soleil.
S'adresser rue Jaquet-Droz 10, au 2me étage. 3784-3

Chambre. Une belle grande chambre non meublée, indépendante, à 2 fenêtres et au soleil levant, est à remettre de suite. — A la même adresse, on demande un **apprenti emboîteur.**
S'adresser rue du Puits 3, au troisième étage. 3786-3

On offre pour tout de suite **la couche** à des messieurs. — S'adresser rue de l'Industrie 21, au premier étage, à droite. 3787-3

Chambre. A louer de suite, à un ou deux messieurs travaillant dehors, une jolie chambre meublée, à deux fenêtres, donnant sur la place du Marché.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 3789-3

Chambre. A louer pour le 23 avril, à une personne de toute moralité et travaillant dehors, une belle chambre meublée située au soleil levant. — S'adresser Place d'Armes 20, au premier étage. 3690-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue de la Paix 63, au 1er étage. 3785-3

Appartement. A louer, pour St-Martin 1889, un appartement de 4 pièces et corridor, situé rue de la Paix 15. Eau installée. — S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 4, au deuxième étage. 3669 5

Magasin. A louer pour Saint-Georges 1890 un grand et beau magasin situé au centre du village. — S'adr. à l'Etude Jaquet, notaire, place Neuve 12. 3422 5

Appartement. A louer, dès St-Georges prochaine, un appartement de 3 pièces et dépendances, bien situé, à des personnes d'ordre. — S'adr., de 3 à 4 heures, rue du Parc 32. 3558 1

Appartements. A louer de suite à Gibraltar un appartement de trois pièces et dépendances ; plus un **pignon** de deux pièces et dépendances. Eau dans la maison. — S'adresser à M. A. Perret-Gentil, rue de la Loge 5 3420-3

Logement. A louer pour St-Georges 1889 un logement de trois pièces et dépendances, situé rue de l'Hôtel-de-Ville 37. Eau à la cuisine. — S'adresser à M. Aloïs Jacot, rue du Grenier 26. 3421-3

Local. A louer rue du Grenier 34 un grand local pouvant être utilisé comme atelier ou magasin. — S'adresser en l'Etude Aug. Jaquet, notaire, place Neuve 12. 3392-2

Appartement. **Pour cas imprévu, à louer pour la St-Georges prochaine un joli appartement composé de 4 pièces et dépendances. Eau dans la maison. Prix, 650 francs.— S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue de la Paix 75.** 3522-1

Chambre. A louer une belle petite chambre indépendante et au soleil, meublée ou non. — S'adresser chez M. Alfred Jeanneret, rue du Premier Mars n° 15, au deuxième étage. 3526-1

Chambre. A louer, pour le 18 avril, une chambre meublée, indépendante. — S'adresser rue de la Serre 75, au premier étage. 3532-1

Chambre. Une petite chambre meublée est à louer de suite à une personne de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 59, au pignon. 3553-1

Chambre. Dans une bonne famille bourgeoise on offre la chambre et la pension à un jeune homme de conduite. — S'adresser rue du Puits 9, au rez-de-chaussée, à gauche. 3554-1

Chambre. A louer de suite, à un ou deux messieurs travaillant dehors, une jolie chambre meublée, indépendante et exposée au soleil. — S'adresser rue de la Loge 6, au rez-de-chaussée. 3556 1

Chambre. A louer, dans une maison d'ordre, une chambre meublée, de préférence à une dame de toute moralité. — S'adresser rue du Grenier 23. 3559 1

Logements. Pour cas imprévu, on offre à louer, pour St-Georges, deux grands logements de 3 et 4 pièces, avec dépendances ; eau à la cuisine.
S'adresser chez Mme F. Mathey, rue Fritz Courvoisier 36. 3552-1

Logement. A remettre, pour le 23 avril, un très beau logement de 3 pièces et dépendances, à la rue du Parc, n° 70. — S'adresser au notaire Charles Barbier, rue de la Paix 19. 3333-1

Un jeune ménage sans enfants demande à louer, pr St-Martin, un appartement de deux pièces, situé au soleil et à proximité des Collèges
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3790 3

Une famille de trois personnes demande pour Saint-Martin 1889 au **rez-de-chaussée** de trois pièces et corridor, dans une maison d'ordre et situé au centre du village.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3708-3

On demande à louer pr quelque temps un petit tour de mécanicien ou à défaut un tour d'emboîteur. — S'adresser à M. Paul Nicolet, rue de la Paix 65. 3707-3

Un monsieur, veuf et honorable, demande à louer **une chambre** pour St-Georges. — On demande une jeune **femme de chambre** pour Zurich et plusieurs **servantes** pour la localité. Gages de 15 à 25 francs par mois. — S'ad. à Bernard **Kæmpf,** Bureau de Placement, rue Fritz Courvoisier, 18. 3650-3

On demande à louer pour St-Martin un **rez-de-chaussée** de 3 ou 4 pièces situé bien au centre du village. — Adresser les offres, sous initiales **A. X. 287,** Poste restante, à la Chaux-de-Fonds. 3562-1

Un monsieur de toute moralité cherche une **chambre** meublée avec entrée indépendante. — S'adr. par lettres, sous X. X. 10, au bureau de l'IMPARTIAL. 3561-1

On demande à acheter 6 ou 12 mouvements remontoir, échappements faits ou non, et 6 dits à clef, 18 à 19 lig. — S'adresser chez M. Monti, rue du Progrès 79, au rez-de-chaussée. 3706-3

On demande à acheter un tour à polir, un lapidaire et un canapé ; le tout en bon état. Paiement comptant. — S'adresser rue de l'Envers 35, au deuxième étage. 3705-3

On demande à acheter un potager avec ses accessoires, une table ronde, six chaises, un duvet avec traversins et oreillers, pour le 22 courant. — Déposer les offres, sous initiales **Y. Z.**, au bureau de l'IMPARTIAL. 3704-3

On demande à acheter **1 secrétaire** et un **buffet,** en bon état. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3579 2

CHIENS D'ARRÊT
A vendre jeunes chiens, pure race. — S'adresser chez M. Emile Piroué, coiffeur, place Neuve 12. 3788-3

A vendre une douche circulaire en bon état. — S'adresser rue de la Ronde 28, au 1er étage, à droite. 3397 7

A vendre un beau berceau d'enfant, six chaises rembourrées et un tabouret de piano ; le tout très peu usagé, A la même adresse, on demande deux **ouvriers tapissiers** ainsi qu'un **apprenti.** — S'adresser à M. Charles Frey, tapissier, rue de la Promenade 12. 3693-3

A vendre. Faute d'emploi, on offre à vendre, un **bon potager** avec tous ses accessoires ; un joli **oamion** à plate forme sur ressorts, essieux patent, se transformant en beau breack, s'attelant à un et à deux chevaux. — S'adresser à M. E. Cosandier, tenancier du Café Parisien, rue Fritz Courvoisier 40. 3557-1

A vendre faute d'emploi une machine à arrondir avec 30 fraises et accessoires, un tour à pivoter et plusieurs petits outils de remonteur, plus un fourneau pour repasseuse en linge ; le tout à très bas prix. — S'adresser chez M. Jules Brandt, rue de l'Industrie 1, au troisième étage. 3560-1

A vendre un buffet double, une lampe à suspension, deux vitrines pr magasin et deux enseignes presque neuves. 3540-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre des fenêtres simples et doubles en bon état, provenant d'une démolition. 3541-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre pour cause d'encombrement et à bas prix, un bon bois de lit, un matelas neuf, un trois coins et un laminoir. — S'adresser au Comptoir, rue de la Demoiselle 82 3524-1

A vendre une poussette, quatre lits (dont deux à 1 personne, un à 2 personnes et un lit d'enfant), des chaises, tabourets, une table de machine à coudre, un potager et divers autres objets. — S'adresser rue Saint-Pierre 14, au deuxième étage, à gauche. 3479-1

A vendre faute d'emploi et à très bas prix un bon **burin-fixe** à engrenage, presque neuf et garanti. — S'adresser rue du Collège 10, au deuxième étage, à gauche 3504-1

A vendre ou à échanger, un **grand potager** avec ses accessoires, contre un plus petit. — S'adresser rue de l'Industrie 21, au deuxième étage, à droite. 3513-1

Oublié en Mars, chez des particuliers ou pris par mégarde à domicile, un **parapluie de dame,** dont la cordelière est passée dans un petit ornement d'argent, sur lequel le nom et l'adresse sont gravés. — Prière de le renvoyer rue Léopold Robert 18, au premier étage. 3670-2

Perdu depuis le magasin Henri Sandoz jusqu'à la rue de la Place d'armes, **une boîte** renfermant deux barillets, des chevillots, des clefs de fixe et de cadran. — La rapporter chez M. Justin Brandt, rue de la Place d'armes 14 A, contre récompense. 3672-1

Je puis tout en Christ qui me fortifie.
Phil. IV, v. 13.

Mon père que cette coupe passe loin de moi, s'il est possible, toutefois qu'il en soit non comme je le voudrais, mais comme tu le veux.
Matthieu 26, 39.

Madame Marie Breitmeyer-Girard et son enfant, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur Jules Breitmeyer, avocat, ses enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame Constant Girard-Perregaux, leurs enfants et petits enfants, Madame Lucie Breitmeyer-Cugnier, et les familles Breitmeyer, Prince, Girard et Perregaux, ont la douleur d'informer leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de leur bien-aimé époux, père, fils, gendre petit-fils, frère, beau-frère, neveu et parent,

Georges BREITMEYER allié GIRARD,

que Dieu a rappelé à Lui mardi, à l'âge de 29 ans et 3 mois, après une longue et cruelle maladie, le lendemain de sa rentrée dans sa famille.

La Chaux-de-Fonds, le 16 avril 1889.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **jeudi 18** courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire, rue du Progrès 32.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettres de faire-part.** 3730-1

Messieurs les membres des **Conseils communaux** sont invités à assister jeudi 18 courant, à 1 heure de l'après-midi, au convoi funèbre de Monsieur **Georges Breitmeyer,** fils de M. Jules Breitmeyer, leur collègue. 3773-1

Messieurs les membres du **Chœur mixte indépendant** sont priés d'assister jeudi 18 courant, à 1 heure de l'après-midi, au convoi funèbre de Monsieur **Georges Breitmeyer,** beau-frère de Mlle Marguerite GIRARD, leur collègue.
3731-1 **Le Comité.**

Monsieur et Madame Emile Weyermann-Méroz et leur enfant, Monsieur et Madame Ernest Weyermann Bräuchi, Monsieur Walther Weyermann, Monsieur et Madame Louis Glastre-Weyermann et leurs enfants, en Amérique, Monsieur et Madame Julien Calame-Weyermann et leurs enfants, Monsieur et Mme Jacob Rufenacht et leurs enfants, à Huttwyl, Monsieur et Madame Jean Rufenacht, à Villeret, Monsieur et Madame Albertone-Buhler, ainsi que les familles Weyermann et Rufenacht ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Anna Weyermann
née Rufenacht

que Dieu a retirée à Lui le 15 Avril, à 6 heures du soir, dans sa 61me année, après une longue et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 16 Avril 1889.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Jeudi 18 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Rue de l'Hôtel-de-Ville 37.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3738 1

Les membres de **la FRATERNITÉ** sont informés du décès de leur collègue Madame **Anna Weyermann** (N° mat. 2194). — Inhumation jeudi 18 courant, à 1 heure du soir.

Domicile mortuaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 37.
3774-1 **Le Comité**

Messieurs les membres honoraires, actifs et passifs de **l'Orphéon** sont priés d'assister, Jeudi 18 courant, à 1 h. après midi, au convoi funèbre de Madame **Anna Weyermann,** mère de MM. Ernest et Walther Weyermann, membres actifs.
3739-1 **Le Comité.**

Les membres de **l'Union syndicale des ouvriers graveurs et guillocheurs** sont priés d'assister, Jeudi 18 courant, à 1 heure de l'après-midi, au convoi funèbre de Madame **Anna Weyermann,** mère de Monsieur Weyermann, leur collègue.

Domicile mortuaire : Rue de l'Hôtel-de-Ville 37.
3740-1 **Le Comité.**

Messieurs les membres de la **Société de tir aux Armes de guerre** sont priés d'assister, Jeudi 18 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Madame **Anna Weyermann,** née **Rufenacht,** mère de Messieurs Emile, Ernest et Walther Weyermann leurs collègues. 3741-1

Messieurs les membres de la **Société du Grutli romand** sont priés d'assister, Jeudi 18 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Madame **Anna Weyermann** née **Rufenacht,** mère de Messieurs Ernest et Walther Weyermann, leurs collègues. 3742-1

Les membres des Sociétés suivantes : **La Solidarité, La Fraternelle de prévoyance, Les chasseurs** (Diana), **Les Patrons graveurs** et **guillocheurs** sont invités à assister Jeudi 18 avril, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Madame **Anna Weyermann,** belle-mère de Monsieur Julien Calame, leur collègue. 3743-1

Mon sort n'est-il pas heureux,
N'en serais-je pas joyeux,
Puisqu'après ces jours de grâce,
Je sais que mon âme passe
Dans les bras du bon pasteur.
Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie ; personne ne vient au Père que par moi.
Jean XIV, 1, 6.

Monsieur Jacob Tschanz et son enfant, ainsi que les familles Tschanz et Sauser, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur et parente

Madame Elise TSCHANZ née SAUSER

que Dieu a retirée à Lui, Lundi, à 11½ heures du soir, à l'âge de 25 ans 5 mois, après une longue et douloureuse maladie.

Chaux-de-Fonds, le 16 Avril 1889.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Jeudi 18** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire, Rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 33.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettres de faire part.** 3748-1

Père, je désire que ceux que tu m'as donnés soient avec moi où je serai, afin qu'ils contemplent la gloire que tu m'as donnée. *Jean XVII, 24.*

Madame Elisabeth Pupikofer née Zingg, Monsieur et Madame Louis Droz-Pupikofer et leurs enfants, Madame veuve Lina Meier-Pupikofer, Messieurs Gustave et Max Pupikofer, ainsi que les familles Pupikofer, dans le canton de Thurgovie et à Bâle, Zingg, à Zurich, et Hass-Pupikofer, à la Chaux-de-Fonds, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Ulrich PUPIKOFER,

leur bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a retiré à Lui mercredi, à l'âge de 56 ans 3 mois, après une longue et très pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 17 avril 1889.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **vendredi 19** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire, r. Fritz Courvoisier 6.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3775-2

Les membres de **la Fraternité** sont priés d'assister vendredi 19 courant, à une heure de l'après-midi, au convoi funèbre de Monsieur **Ulrich Pupikofer,** leur collègue. (N° mat. 462)

Domicile mortuaire, r. Fritz Courvoisier 6.
3776 2 **Le Comité.**

Tu ne m'as pas abandonnée,
Je retourne à toi ma seule espérance.

Non, ce n'est pas mourir que d'aller à Jésus,
Au milieu des élus,
De chanter sa victoire,
Et d'être couronné d'allégresse et de gloire.

Madame Anna Hugoniot et ses enfants, Madame veuve Babette Hugoniot, Madame veuve Justine Jacot et ses enfants, Madame Julie Calame et ses enfants, aux Eplatures, Madame veuve Henriette Vuille et ses enfants, Monsieur Emmanuel Feutz, à Saint-Sulpice, Monsieur et Madame Henry Grellet et leur enfant, à Boudry, Monsieur et Madame Pierre Ritz et leurs enfants, à Valangin, Madame Marie Muhlimann, à Bönigen, Madame Madelaine Feutz et ses enfants, au Locle, ainsi que les familles Vuille, Schœpfer, Tissot, Brunner et Rossel, font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Ulysse HUGONIOT,

leur bien-aimé époux, père, fils, frère, beau-frère, oncle et parent, décédé mercredi, dans sa 49e année, après une courte et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 17 avril 1889.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Vendredi 19** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Rue de la Serre 63.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3800-2

Brasserie HAUERT

12, Rue de la Serre, 12

Mercredi 16, Jeudi 18 et jours suivants
à 8 h. du soir,

Grand Concert

DONNÉ PAR

Mlle LAMBERT, chanteuse de genre.
M. LACAN, comique.
M. MARTY, ténor.
Mme MARTY, pianiste-accompagnateur.

ENTRÉE LIBRE. 3643 2

A partir du 25 avril courant, le

COMPTOIR

Aug. Oury

à Saint-Imier

3763-6 sera transféré à H-1761-J

Chaux-de-Fonds

Rue D. JeanRichard 27.

Changement de domicile

Le **Bureau de placement de confiance** sera transféré, dès le 18 courant, **RUE LÉOPOLD ROBERT 59**, au troisième étage, à droite. — Tout en remerciant vivement sa bonne et nombreuse clientèle, se recommande à la confiance du public.

3761-3 **Marie JEANNET.**

A louer

dans une maison d'ordre, au premier étage, un bel **appartement** exposé au soleil, se composant de 2 pièces, cuisine et dépendances. Eau. — S'adresser rue de la Demoiselle 4. 3762-1

AVOINE pour semens

chez 3760-3

A. BIEHLY, marchand de fourrages,
r. des Terreaux 27, Chaux-de-Fonds

Dès le 15 avril, le domicile de

M. Jean Papa

FABRICANT DE CUVETTES

est transféré 3771-3

49, Rue de la Serre 49.

Reçu un nouvel envoi de

DENTELLES

pour garnitures de buffets et tablars, en papier, carton et toile, blanches et couleurs. Joli choix.

PAPETERIE A. COURVOISIER
2, rue du Marché 2.

Achat et Vente
D'HORLOGERIE

R. PICARD jeune

1, RUE DU PARC 1. 3644-3

Poussettes.

Toutes les personnes ayant des poussettes d'enfant **à réparer,** sont priées de s'adresser dès maintenant chez

Jean HAAS,

3045 28, rue Jaquet Droz 28.

— **PRIX MODÉRÉS** —

Bonne occasion.

A vendre **25,000 vieux CIGARES VAUTIER Frères, forts et légers,** ensemble ou au détail.

S'adresser au café Weber, rue de l'Hôtel-de-Ville 13. 3499-2

MODES

Pour cause de cessation de commerce, à vendre à de favorables conditions les marchandises d'un petit magasin de modes établi depuis peu de temps. — Pour renseignements, s'adresser chez M. Brandt, rue du Parc 77. 3457-2

CHARPENTERIE
Menuiserie
PARQUETERIE, VITRERIE

BENOIT WALTER

22, rue du Collège 22.

M. Benoît WALTER

CHARPENTIER-MENUISIER

se recommande à Messieurs les architectes, entrepreneurs, propriétaires et gérants d'immeubles. 3759-6

Articles en cristal

première marque

Verres à vin, à liqueurs, à champagne, etc.; Carafons, Coupes à fruits, Beurriers, Salières, Services à bière, Services à liqueurs, Vases à fleurs, etc.

BAS PRIX 3003-64

1 — RUE DU PUITS — 1

chez J. THURNHEER

Bijouterie, Orfèvrerie

3, Fritz Courvoisier **B. PANTILLON** Fritz Courvoisier 3

LA LIQUIDATION

continue. Encore un beau choix dans tous les articles. Dès ce jour, les **COUPES à FRUITS** et les **COUPES à VIN** argent **(coupes de société)** seront vendues aux prix de facture. 3414-2

Lavage chimique et Teinturerie de Vêtements
G.-A. GEIPEL, à Bâle.

Je recommande mon établissement, pour la saison nouvelle, à l'usage du public, sous l'assurance de la plus prompte exécution. — Dépôt chez Mme **SCHRŒLL-SCHAFFNER, rue du Collège 5, la Chaux-de-Fonds,** où le livre des échantillons et tous les renseignements seront mis à la disposition des personnes qui en feront la demande. 3244-1

Campagne à vendre

Maison en bon état, tout près de la ville, vue magnifique, vigne, verger avec de nombreux arbres fruitiers, eau en abondance, etc.

S'adresser Poste restante, **X. Z. 12, à Morges.** 3443-3

Enregistrement de marques de fabrique dans tous les Pays GRATUITEMENT AU BUREAU FEDERAL DE BERNE
XYLOGRAPHE GRAVEUR
A. WALLER CHAUX-DE-FONDS
Atelier pour la frappe de montres, médailles
SPÉCIALITÉS
CLICHÉS, POINÇONS ET ESTAMPES POUR L'HORLOGERIE

253-38

Mlle Louise METZ, **rue du Parc 84,** au rez-de-chaussée, se recommande au public pour la **confection des habillements** pour jeunes gens et enfants, soit à la maison ou en journée. — Travail soigné. Prix modérés. 2703-2

Achat et Fonte

de déchets or et argent.

Balayures d'atelier.

DAVID CALAME

17, rue du Stand 17. 3454-2

Pour paraître dans le courant de l'été :

TROP TARD

ROMAN INÉDIT
étude de mœurs neuchâteloises, par

WALTER BIOLLEY

On souscrit pour le prix de **2 fr. 75,** chez l'auteur : Comba Borel 6, à Neuchâtel, ou à la **librairie A. Courvoisier** rue du Marché 2, à **la Chaux-de-Fonds.**

A VENDRE

une **pendule neuchâteloise**, sonnerie trois quarts, avec tirage pour la nuit. Garantie une année.— S'adresser par correspondance, où au domicile de M. Emile Hoffmann-Rentsch, horloger-rhabilleur, à Cernier (Val-de-Ruz).

Il se recommande en même temps pour ce genre de travail.

Tous les rhabillages sont garantis une année. Sur demande, on se rend à domicile. 3359-2

Un fabricant d'horlogerie

cherche à entrer en relations avec une ou deux bonnes maisons d'exportation pour les genres bon courant. On montrera des échantillons. 3735-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Changement de domicile

L'ATELIER DE DORURE

de 3765-6

M. FRITZ WEBER

est transféré dès ce jour

41, RUE DE LA PAIX 41.

MARCHAND & SANDOZ

demandent à acheter

des **savonnettes or** 14 et 18 karats, 19 l., ancres ; des **lépines** 18 lig., galonnées, genre italien, cylindres ; des **lépines** 18 lig., acier, cylindres ou ancres. 3766-3

Correspondant.

Un homme de 37 ans, au courant de la correspondance **française, allemande, anglaise** et **italienne,** de la **sténographie** et de la **comptabilité,** désire se placer comme correspondant. Prétentions modestes. Bons certificats,

S'adresser sous chiffres **A.-B. 500,** au bureau de l'Impartial. 3768 3

Propriété à louer

ou à vendre,

située à quelques minutes de la ville de Neuchâtel, se composant d'une bonne maison d'habitation ayant deux étages et grand balcon.

Jardin, une centaine d'arbres fruitiers et sept ouvriers de vigne.

De plus, un petit **bâtiment** en pierre étant apte à tout usage. Bonnes conditions.

Pour renseignements, s'adresser à M. Ant. Lampart, avenue du Crêt n° 4, à **Neuchâtel.** 3767-6

AVIS

Mlle Louise Racine, tailleuse,
à LA FERRIÈRE,

de retour de son voyage, avec les **Nouveautés de la Saison,** se recommande à sa bonne et honorable clientèle, ainsi qu'au public en général, pour tout ouvrage concernant sa profession. Pour les villages environnants, elle se rend à domicile pour tous essais nécessaires, sinon un modèle allant bien suffit.

Par l'augmentation de son personnel, elle promet un ouvrage prompt et livraison soignée. — **Prix très modérés.**

3568-3 Se recommande.

JARDINIER

M. F. Niklas, horticulteur, **rue de l'Hôtel-de-Ville 38,** se recommande à sa bonne clientèle et au public pour tout ce qui concerne sa profession de jardinier, soit la création de jardins, plantation d'arbres et arbustes, fournitures de plantes alpines ou autres. Il se charge de tout travail dans la localité ou aux environs. Par des prix modiques et un travail consciencieux, il espère satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

S'adresser à son domicile ou déposer les demandes chez M. Obert, coiffeur, place de l'Hôtel-de-Ville. 3591-9

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Un particulier offre à prêter, contre bonne garanties hypothécaires, en une seule fois ou par fractions, une somme de 50,000 francs.

S'adresser aux bureaux de MM. G. Leuba, avocat, et Ch.-E. Gallandre, notaire, rue de la Serre 23, maison du Contrôle. 3538-2

BONNE OCCASION

A vendre tout l'**outillage** en bon état d'un **repasseur et remonteur,** y compris la layette, la machine à arrondir avec ses fraises et le burin-fixe. — Pour renseignements, s'adresser chez M. Ariste Dubois, marchand de fournitures, rue du Soleil 1. 3569-2

NOUVEAU !

La TOUR EIFFEL

en feuilles,
pour constructions et découpages.

En vente

Papeterie A. COURVOISIER
rue du Marché 2.